



N° 88827-2022/1-ACTS/DAJI

Date du : 29 juin 2022

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : Adhésion de la province Sud à l'assemblée des départements de France (ADF).

**PJ** : un projet de délibération.

Créée en 1946, l'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 95 départements et 8 collectivités territoriales à compétences départementales.

L'ADF remplit cinq grandes missions :

- représenter les départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens ;
- constituer un centre de ressources pour les départements ;
- offrir un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les élus et les techniciens départementaux ;
- être un lieu de confrontation d'idées et d'élaboration de positions communes sur les grands dossiers nationaux ;
- valoriser le rôle et l'action des départements auprès des citoyens.

L'ADF entretient également des relations étroites avec les parlementaires, afin que les positions des départements soient prises en compte dans les différents travaux législatifs.

Par un courrier en date du 19 avril 2022 adressé à M. François SAUVADET, président de l'ADF, la présidente de l'assemblée de la province Sud a indiqué le souhait de la province Sud d'adhérer à cette association. Les membres de l'ADF, réunis en assemblée générale mixte le 29 juin 2022, ont adopté une résolution ratifiant l'adhésion de la province Sud à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, en application de l'article 7-2 des statuts de l'association.

Calculé sur la base de la population de la province Sud recensée en 2019, soit le nombre de 203 144 habitants multiplié par 7,8 centimes d'euros, le coût de cette adhésion s'élève à :

- 7 922,61 euros (945 419 francs CFP) pour 2022 ;
- 15 900 euros (1 897 374 francs CFP) à partir de 2023.

Par certains aspects de son organisation et de son fonctionnement, la province Sud présente de grandes similarités avec les collectivités territoriales à compétence départementale, et il apparaît pertinent qu'elle puisse bénéficier des synergies et du réseau de l'ADF. Il est par conséquent proposé de valider aujourd'hui son adhésion à cette association.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.